

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 6 MAI 2019  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-56

**OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 et constatation des résultats - Budget annexe assainissement en délégation de service public.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>49</b>
Représentés	<b>31</b>
Absents	<b>10</b>

Votants	<b>79</b>
Abstention	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>77</b>
Pour	<b>77</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Pierre CARTIGNY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD

**Représentés :**

Sylvain BERRIOS représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Marc BRETON représenté par Pierre LEBEAU, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre CARTIGNY, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicole CERCLEY représentée par Thierry BARNOYER, Sabine CHABOT représentée par Catherine CHETARD, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Isabelle DALLEAU représentée par Christel ROYER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, , Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Florence HOUDOT, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Christian FAUTRE représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, René GAILLARD représenté par Eric BENSOUSSAN, Brigitte GAUVAIN représentée par Dominique LE BIDEAU, Pierre GUILLARD représenté par Jacques Alain BENISTI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Sengul KARACA représentée par Chrysis CAPORAL, Marie KENNEDY représentée par Caroline ADOMO, Gérard LAMBERT représenté par Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, représentée par Jean-Luc CADEDDU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary France PARRAIN, Germain ROESCH représenté par Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Patrick BEAUDOUIN, Annie TRICOCHÉ représentée par Michèle CHARBONNEL, Pascale TRIMBACH représentée par Alain DEGRASSAT, Jacqueline VISCARDI représentée par Stéphane CHAULIEU, Valérie ZELIOLI représentée par Sergine LEFIEF.

**Absents :** Chantal CANALES, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pascale MARTINEAU, Alain PAVIE, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20190506-D19-56-DE Date de télétransmission : 14/05/2019 Date de réception préfecture : 14/05/2019
---

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2019

**OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2018 et constatation des résultats - Budget annexe assainissement en délégation de service public**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.5211-1 et L.5219-5,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

**VU** le décret n°67-945 du 24 octobre 1967 relatif à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration et la circulaire d'application du 12 décembre 1978,

**VU** l'arrêté du 27 août 2002 relatif à la nouvelle instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux,

**VU** la circulaire du 31 décembre 2002 relative à l'harmonisation des comptabilités M4 applicables dans le secteur public local à caractère industriel et commercial avec la comptabilité M14,

**VU**, ensemble, le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement en délégation de service public pour l'exercice 2018,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget annexe assainissement en délégation de service public établi par le comptable public, approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 6 mai 2019,

**VU** le document budgétaire réglementaire M49 annexé,

**CONSIDERANT** la conformité des résultats de la section d'investissement et de la section d'exploitation entre le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement en délégation de service public,

**CONSIDERANT** qu'en application des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois s'est retiré au moment du vote,

**VU** l'avis favorable du Bureau du Territoire du 15 avril 2019,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 avril 2019,

**DELIBERE**

**Article 1 :**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de l'EPT de la présentation du compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe assainissement en délégation de service public, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

**Article 2 :**

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20190506-D19-56-DE Date de télétransmission : 14/05/2019 Date de réception préfecture : 14/05/2019
---

APPROUVE les résultats définitifs de l'exercice 2018 qui sont égaux à :

<b>Résultat de clôture 2018 (hors restes à réaliser)</b> .....	<b>-1 115 871,82 €</b>
Dont section d'exploitation.....	-56 312,84 €
Dont section d'investissement.....	-1 059 558,98 €
<b>Solde des restes à réaliser de l'exercice 2018</b> .....	<b>+1 326 360,25 €</b>
Dont recettes.....	1 597 184,00 €
Dont dépenses.....	270 823,75 €
<b>Résultat net de l'exercice 2018 (avec restes à réaliser)</b> .....	<b>+210 488,43 €</b>
Dont section d'exploitation.....	-56 312,84 €
Dont section d'investissement.....	+266 801,27 €

**Article 3 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques IP MARTIN

La présente délibération publiée le 20/05/2019  
est exécutoire à la date du 14/05/2019  
en application des articles L5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 14/05/2019

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190506-D19-56-DE  
Date de télétransmission : 14/05/2019  
Date de réception préfecture : 14/05/2019